

2016-06-066-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2016

OBJET : POLE DE SERVICES ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN – TARIF DE LOCATION POUR LA MISSION LOCALE DES LANDES

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 32



2016-06-066-DGS - POLE DE SERVICES ESPACE TECHNOLOGIQUE JEAN BERTIN – TARIF DE LOCATION POUR LA MISSION LOCALE DES LANDES

Monsieur le Maire expose,

La Mission Locale des Landes, partie intégrante d'un réseau national, remplit une mission de service public. Chaque année, elle accompagne vers l'emploi près de 5 000 jeunes de 16 à 25 ans.

En 2014, 260 jeunes tarnosiens ont été accueillis par des conseillers et près de la moitié a bénéficié d'un accompagnement renforcé.

La création du lotissement Bertin et du Pôle de Services a permis de réunir sur un même site des entreprises avec lesquelles la Mission Locale est en étroite collaboration et, prochainement, le Foyer des Jeunes Travailleurs.

Depuis de nombreuses années, une permanence est assurée dans les bureaux du Centre Municipal Albert Castets. Afin de se rapprocher de ses partenaires, la Mission Locale a sollicité la location d'un bureau au sein même du Pôle de Services.

Pour accéder à cette demande, il est nécessaire de créer un nouveau tarif spécifique à la Mission Locale. Au vu de sa mission de service public, Monsieur le Maire propose que cette location se fasse à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant la demande de la Mission Locale des Landes

DELIBERE

DIT que la Mission Locale des Landes bénéficiera d'une location à titre gratuit

DIT que la Mission Locale des Landes sera exonérée des charges locatives mensuelles

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juin 2016

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 juin 2016

Le Maire

